

**ADDITIF DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT EN
PROCÉDURE D'URGENCE N°01/AOIR/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM/2026
DU 01^{er} /10/2026 RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'ASSISTER L'ARSEL
DANS L'AUDIT DES MODÈLES FINANCIERS DE NACHTIGAL HYDRO POWER
COMPAGNY (NHPC)**

- 1- Le présent additif a pour objet les corrections de certains points du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint ci-dessus référencé ; notamment la liste des compagnies d'assurance agréées et l'article 8 du CCAP
- Au lieu de la liste des compagnies d'assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics présentée dans le DAOIR,

Considérez plutôt la liste actualisée suivante :

1. Chanas assurances, B.P : 109 Douala;
2. Activa Assurances, B.P : 12 970 Douala ;
3. AFG Assurances S.A, B.P : 3 073 Douala ;
4. Zénithe Insurance S.A, BP : 1 540 Douala ;
5. Pro-Assur S.A, BP : 5 963 Douala ;
6. Aréa Assurances S.A, B.P. 1531 Douala ;
7. Belife Insurance General S.A, B.P. 2328 Douala ;
8. CPA S.A., B.BP. 54 Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. SANLAM Allianz Assurances Cameroun S.A., B.P. 12125, Douala
12. LD Assurances S.A, BP : 2 854 Douala ;
13. AFRI Insurance S.A, BP : 5 373 Douala ;
14. ROYAL Onyx Insurance Cie S.A, BP : 12 230 Douala ;

Considérez, dans l'article 8 du CCAP relatif aux Ordres de Services, qu'une copie de l'ordre de service est transmise à l'Autorité chargée de la Régulation des Marchés Publics, en sus du « Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant ».

- 2- Les dispositions du DAOIR non modifiées par le présent Additif demeurent inchangées.

Fait à Yaoundé le

Le Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP ;
- DG/ARSEL ;
- DAAFRH/ARSEL ;
- CFS/ARSEL ;
- CIPM.



Jean Pascal Nkou